

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 107-25

Objet : RS - Fonds vert - Demande de subvention 2025 pour les collectivités dotées d'un PCAET

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguet
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 107-25

objet **RS - Fonds vert - Demande de subvention 2025 pour les collectivités dotées d'un PCAET**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, indique que le Fonds vert au titre de l'année 2025 prévoit une enveloppe dédiée pour les collectivités dotées d'un PCAET, ce qui est le cas de Grand Chambéry.

Le PCAET de Grand Chambéry est éligible au titre de l'action 1.5.2 (conversion des flottes de véhicules de Grand Chambéry vers des carburations vertes) de l'axe 1 (vers des mobilités agiles et durables).

Dans le cadre du nouveau centre d'exploitation des bus, prévu en 2030, il est envisagé de construire un dépôt sans station-service de gasoil. Cette initiative témoigne de l'ambition de Grand Chambéry en faveur de la transition écologique du parc et de la création d'un dépôt écoresponsable. De fait, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'accélérer le remplacement des bus diesel par des bus à faibles émissions.

Il est donc proposé de déposer un dossier pour le financement de l'acquisition de 5 bus électriques dont la commande est passée après le dépôt du dossier sur démarches simplifiées. Cette acquisition de 5 bus électriques pour la flotte Synchro (600 000 € HT / bus) représente une dépense de 3 M€ HT.

L'enveloppe de dépenses de 3 M€ HT ne bénéficie à ce stade d'aucune autre subvention.

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter une subvention la plus élevée plus possible dans le cadre du volet PCAET du Fonds vert pour l'année 2025 pour le financement de l'acquisition de 5 bus électriques d'un montant prévisionnel de 3 M€ HT,

Article 2 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

107-25

Objet de l'acte : RS - Fonds vert - Demande de subvention 2025 pour les collectivités dotées d'un PCAET

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H34005H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34005H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025